



FONCTIONNAIRE VOUS PASSIEZ POUR PRIVILEGIE ; EN PARVENANT A LA RETRAITE VOUS REJOIGNEZ LES NANTIS. Enfin c'est ce qui se dit !

ETES-VOUS SYNDIQUE ?

L'étiez-vous lorsque vous étiez en activité ?

Sans doute, ne serait-ce que pour vous garantir une certaine sécurité en matière de déroulement de carrière, la promotion, la mutation, le gain financier, l'amélioration des conditions de travail, la défense de vos intérêts professionnels, voire une défense en cas de pépins.

Vous voilà à la retraite.

J'espère que votre syndicat d'actifs a préparé et défendu le passage à la retraite, lutté contre ce qui vous menace et que vous avez négligé, comme moi, qui pensais naïvement que je toucherai 75% de mon traitement et étais trop occupée pour m'en préoccuper réellement. Elle me paraissait bien lointaine et je faisais confiance à l'Etat que je servais avec une bonne dose d'abnégation.

Vous aurez des surprises. Bien des primes se sont pas intégrées et n'entreront pas dans le calcul de votre pension ; des bonifications pourront avoir sauté, des périodes de congés légaux ne seront pas prises en compte, bien des données changent au cours d'une carrière, auxquelles on ne prête pas garde. On s'en aperçoit à la première fiche de pension. Et c'est un peu tard.

Et à l'heure actuelle où la précarité est entrée et s'est installée dans la fonction publique ça devient très problématique.

La retraite se prépare matériellement (et aussi mentalement) pendant qu'on est en activité, c'est primordial.

Quoi qu'il en soit vous voilà débarrassé des astreintes, des contraintes, du stress, de la hiérarchie, vous allez tourner la page et profiter de la vie, enfin de celle qu'il vous reste à vivre.

Jeune encore (si vous aviez tôt toutes vos annuités) peut être en assez bonne santé et forme physique, vous avez fini de payer votre maison et vous allez pouvoir vous adonner à des occupations que vous avez négligées, en découvrir d'autres, rejoindre votre région de prédilection, bref profiter de la vie.

Alors le syndicat, vous allez le laisser derrière vous avec votre boulot. « Plus besoin » vous dites-vous !

SEULEMENT la vie continue et vous allez la vivre comme le commun des mortels que vous êtes devenu tout en gardant votre conditionnement de policier, métier qui a fait de vous un témoin et un acteur du fonctionnement sociétal. Et il y aurait fort à dire ...

Tôt ou tard vous aurez à fréquenter, vous ou vos proches, un cabinet médical, un service hospitalier, voire un EHPAD, à consulter pour vos dents, votre vue, votre ouïe, et à constater la dégradation des services de santé : les médecins de ville disparaissent, plus de visites à domicile, les spécialistes s'éloignent ainsi que les services hospitaliers.

Pour vos déplacements vous utilisez le réseau routier, les transports en commun et constaterez qu'ils vont devenir de plus en plus problématiques entre les tarifs de carburants, des péages, des assurances, des amendes, des billets, en ajoutant le maillage du territoire et l'entretien des réseaux.

Vous animez des associations qui voient leurs subventions baisser tandis qu'on leur demande d'occuper de plus en plus le terrain et à vous de plus en plus de dévouement. Vous allez devoir aider vos enfants, matériellement et financièrement, en plus de vos parents peut être.

Usager des services publics vous allez constater qu'ils sont de moins en moins accessibles, de moins en moins performants. Guichets de poste, du trésor, de délivrance de papiers, les boutiques même, ferment ou s'éloignent. Il va vous falloir devenir un crac en utilisation du numérique pourvu que votre région soit bien couverte et vous bien équipés.

En même temps, pour paraphraser l'actuel Président, vous regarderez ce qui est crédité et débité sur votre compte bancaire et observerez que votre niveau de vie s'érode lentement mais inexorablement. Tandis que les pensions stagnent, les prix et tarifs s'envolent, les ponctions fiscales, directes et indirectes augmentent, les remboursements de sécurité sociale diminuent ; vos économies, si vous avez pu en faire, fondent.

Que par conséquent le confort de vie que vous attendiez de votre retraite, pour votre quotidien, vos loisirs, votre perte progressive de capacités et d'autonomie, n'est pas assuré.

C'est pourquoi vous devez rester syndiqué ou le devenir.

Les retraités représentent un quart de la population française, une force considérable socialement, syndicalement et politiquement ; elle doit se concrétiser ; l'abstention n'est plus de mise !

LE 15 MARS MANIFESTEZ-VOUS !

**PARTICIPEZ AUX ACTIONS LOCALES ET NATIONALES ORGANISEES
CONJOINTEMENT PAR DES SYNDICATS UNIS PARTOUT EN FRANCE. Renseignez-
vous en consultant les sites des unions départementales CGT**

Les retraités sont discriminés car les plus touchés par la revalorisation de la CSG puisqu'aucune compensation n'est prévue pour eux contrairement aux autres catégories sociales.

Union Federale CGT-Police
263 rue de Paris case 550 / 93515 Montreuil CEDEX
Contact : 06 03 78 01 85 / ufrpolice@cgt.fr
Site internet : cgt.police75.fr

Doit-on se féliciter des promesses d'exemptions de taxe d'habitation (pour qui et quand ?) dont on sait par ailleurs l'utilité pour les collectivités locales et donc pour nous. Sans compter que l'Etat trouvera bien le moyen de compenser cette compensation...

1 point 7 ce n'est pas 1,7% , cela peut représenter comme pour moi 20% d'une pension correcte mais pas faramineuse de capitaine de Police, 600 euros de moins par an !

Surtout quand on fait la somme de tous les sacrifices consentis au fil des dernières années.

<http://www.ucr.cgt.fr/>

La CGT refuse toute nouvelle dégradation du pouvoir d'achat des retraités et exige outre l'annulation de la hausse de la CSG:

- *La fin du gel des pensions et retraites ;*
- *Une amélioration du pouvoir d'achat de tous les retraités par une revalorisation des retraites et un rattrapage immédiat de 300 € ; et à terme qu'il n'y ait pas de pension inférieure au SMIC*
- *Le retour à une revalorisation annuelle au 1er janvier des pensions et pensions de réversion ;*
- *La proratisation du Salaire Annuel Moyen (SAM) pour les polypensionnés ;*
- *Que le taux de la réversion soit porté à 75% de la ou des pensions du conjoint, concubin ou Pacsé décédé, sans condition d'âge et de ressources ;*
- *Le rétablissement de la ½ part supplémentaire pour les personnes vivant seules ayant élevé au moins un enfant, pour le calcul de l'impôt sur le revenu (dans l'attente d'une réforme globale de la fiscalité) ;*
- *La non-imposition de la majoration pour les retraité-e-s ayant eu 3 enfants ou plus ;*
- *La reconnaissance de l'évolution de la qualification du grade auquel appartenait le retraité par le rétablissement de la péréquation ;*
- *La suppression de la Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie (CASA) Le contentieux sur le financement de l'autonomie persiste. Il doit être pérenne dans le cadre de la branche maladie de la Sécurité Sociale, à hauteur des besoins.*

Cette sécurité sociale que nous devons absolument défendre. Une sécurité sociale à 100% est possible si les cotisations sont calculées sur les salaires mais aussi les autres revenus et financée par tous, travailleurs et patrons, sans exemptions ni restrictions.

Paris le, 13/03/2018

Annie JOUAN,
Secrétaire Générale,
UFR CGT-Police.